

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS ET SAMEDIS

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

PRIX DES INSERTIONS :

ANNONCES,

25 centimes la ligne

RECLAMES,

50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CAHORS, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur à poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :
Un an, 46 fr.
Six mois, 26 fr.
Trois mois, 15 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1^{er} ou du 16

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS	FÊTES	FOIRES	LUNAISSONS.
12	Jeu	St Spérice.	Castelnau, Escamps, Sauzet, Comiac, Caniac, Cressensac, St-Sozy.	☉ N. L. le 6, à 0 h. 23' du mat.
13	Vendr.	St Edouard.	Cornac, Bétaille, Lavercantière, Pro-milhanes	☽ P. Q. le 13 à 6 h. 30' du soir.
14	Samedi	St Calixte.	E'hospitalet, Montcabrier, Bretenoux, Gréalou, Issepts.	☉ P. L. le 21, à 1 h. 33' du soir.
				☽ D. Q. le 28, à 9 h. 30' du mat.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAYAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITE-BULLIER et Co. place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

HEURE DE LÈVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURS.	DISTRIBUTION.
5 heures du matin.	Gramat, (Figeac Brives, Tulle).	7 h. du s.
7 h. 30' du matin.	Valence-d'Agen (Midi, Bordeaux)	7 h. du s.
9 h. 15' du matin.	Libos (Paris, Limoges, Périgueux)	4 h. 30 m. du s.
	(Montauban (Causade, Toulouse)	7 h. du m.
10 heures du soir.	Cazals (Gourdon, Martel, Sarat), Cabrerets (St-Géry), Castelnau-de-Montrastier (Limogne)	7 h. du s.

Cahors, le 7 Mai 1864.

BULLETIN

La loi sur les coalitions a été adoptée par le Corps législatif à une majorité de 222 voix contre 36.

La réunion de la Conférence, qui devait avoir lieu mardi, a été ajournée au lendemain mercredi à cause d'une réception de la Reine à laquelle devait assister lord Russell.

La question d'armistice paraît devoir être la plus grave préoccupation des plénipotentiaires. Elle a dû être traitée dans la dernière séance.

Nous l'avons déjà dit, de l'avis des grandes puissances allemandes, la condition indispensable pour l'acceptation de l'armistice est la levée du blocus. « La Prusse, dit le *Moniteur*, offrirait en compensation au Danemark de ne pas faire peser sur le Jutland l'occupation de l'armée alliée et de renoncer à toute contribution de guerre sur cette province. Elle proposerait encore de restituer immédiatement le Jutland au Danemark à condition que celui-ci évacuerait l'île d'Alsens, leverait le blocus des ports allemands et rendrait les bâtiments qu'il a capturés. »

D'après les explications fournies au cabinet anglais par celui de Vienne, il résulte que les forces navales envoyées aux Dunes, n'ont d'autre but que de protéger le commerce allemand dans la mer du Nord : La *Gazette de Vienne* dit à ce sujet :

« L'Autriche a déclaré qu'elle ne voulait pas étendre, pour le moment, son action maritime à la mer Baltique et qu'elle pouvait, en présence des négociations pendantes, se contenter du premier succès de cette action, c'est-à-dire du dégagement des embouchures du Weser et de l'Elbe. »

Les paroles prononcées par le Pape en faveur des Polonais ont vivement ému la Cour de Saint-Petersbourg. Les lettres de Rome disent que le chargé d'affaires de Russie a demandé des explications au sujet de l'allocution pontificale. Le cardinal Antonelli a défendu le droit du Saint-

Père et la « nécessité » où il se trouvait de parler comme il l'a fait.

Les nouvelles de Tunis redeviennent graves. Une dépêche de Messine porte que l'insurrection est générale. Cette insurrection, dit le *Temps*, est d'autant plus fâcheuse qu'elle est décidément fanatique et rétrograde.

La nouvelle du désastre des confédérés à Pleasant-Hill, est pleinement confirmée par les dépêches de New-York.

Les progressistes se comptent, en Espagne. Les souscripteurs, pour le banquet qui a dû avoir lieu hier, à Madrid, dépassaient 2,500. — D'après la *Epoca*, le gouvernement n'entend nullement empêcher les banquets ; mais il réprimera avec énergie tout les excès et tous les actes contraires à la loi.

L'ordre paraît à peu près rétabli à San-Domingo. Les troupes espagnoles ont remporté de nouveaux avantages.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Londres, 5 mai.

Le *Morning-Post* dit : « L'opinion publique, en France et en Angleterre, demande que des mesures soient prises immédiatement pour arrêter les attaques de la Prusse et de l'Autriche. L'Angleterre doit aider le Danemark, même sans l'aide de la France. Le départ de la flotte du canal pour la Baltique ferait éprouver en Angleterre la plus grande satisfaction. »

Londres, 5 mai.

On lit dans le *Daily-News* :

« La question d'armistice n'a pas fait un pas. L'arrogance des puissances allemandes s'est accrue, et leurs demandes sont devenues plus exorbitantes depuis la dernière séance ; elles en rendent l'acceptation impossible. »

« L'Autriche et la Prusse demandent seules la suspension du blocus ; cette suspension aurait peut-être été accordée par amour de la paix ; mais de nouvelles demandes ont été mises en avant. Il est très douteux que la conférence se réunisse lundi, et quand elle se réunira, les puissances allemandes feront encore de nouvelles demandes pour prolonger la situation actuelle. »

« Sire, sur l'ordre que nous avons reçu de S. M. le Taïcoun du Japon, pour donner des preuves de sa sincérité et de son bon vouloir, nous avons l'honneur, en qualité d'ambassadeurs, de remettre res-

pectueusement à V. M. les lettres autographes, en souhaitant le bonheur de V. M. et la prospérité de ses sujets. « Depuis qu'un traité a été conclu entre les deux empires, l'amitié s'est étendue de jour en jour ; mais à cause des grands changements dans nos vieilles coutumes, il y a eu des désordres dans le sentiment national ; on a fait tous les efforts possibles pour prendre des mesures afin de mettre ordre à ceci, mais jusqu'ici on n'y est pas encore parvenu. »

« En effet, des Japonais ont tiré des coups de canon sur un des navires de guerre de V. M. et même ont assassiné un des officiers militaires. A ce sujet, S. M. le Taïcoun nous a donné l'ordre d'exprimer à V. M. tous ses regrets sur ses accidents, et, pour prouver sa bonne volonté et ses sentiments d'amitié, de nous réunir en conférence avec un des hauts sujets de V. M. afin de donner les explications nécessaires pour que les bonnes relations de part et d'autre continuent éternellement. »

« S. M. le Taïcoun prie V. M. d'avoir confiance en nous, car nous avons été choisis tous les trois par lui. »

S. Exc. le premier ambassadeur a ensuite remis à l'Empereur les lettres écrites à S. M. par le Taïcoun du Japon.

L'Empereur a répondu : « Je sais bon gré au Taïcoun du Japon d'avoir compris la nécessité de me donner des explications sur les difficultés d'exécution du traité conclu entre nous et sur l'attentat commis contre un officier français. Je désire sincèrement voir nos relations s'étendre de jour en jour davantage ; mais pour qu'il en soit ainsi, votre gouvernement doit, avant tout, faire respecter le droit des gens et se bien convaincre de l'accord des puissances européennes pour défendre, dans les pays lointains, leur honneur et leurs intérêts. »

« Votre démarche auprès de moi est la preuve que votre souverain regrette ce qui s'est passé, et je vous vois avec plaisir parmi nous. »

Un maître des cérémonies, introducteur des ambassadeurs, et un aide des cérémonies, secrétaire à l'introduction des ambassadeurs, avaient été prendre les ambassadeurs du Japon et leur suite à leur hôtel avec des voitures de la cour, pour les conduire au palais des Tuileries.

Le Cortège est entré dans la cour du palais par l'arc de triomphe et la grille d'honneur ; un bataillon d'infanterie de la garde impériale bordait la haie de la grille au pavillon de l'horloge.

Les ambassadeurs du Japon et leur suite ont été ramenés après l'Audience à leur hôtel, avec le cérémonial observé pour les conduire au palais des Tuileries.

On lit dans la partie officielle du *Moniteur* : L'Empereur et l'Impératrice ont reçu aujourd'hui (3) au palais des Tuileries, en audience publique, S. Exc. Jkeda Tsikougo no Kami, de la famille de Daimios Jkeda, premier ambassadeur de Taïcoun du Japon ; S. Exc. Kanatou Jdzou no Kami, ancien gouverneur de la Kōkodadi, second ambassadeur du Taïcoun, et S. Exc. Kawada Sagami no Kami, troisième ambassadeur.

LL. E. E. étaient accompagnées des conseillers et secrétaires de l'ambassade.

L'Empereur et l'Impératrice, ayant auprès de LL. MM. S. A. Mgr. le prince Impérial, étaient sur le trône, entourés des grands officiers de la Couronne, du commandant en chef de la garde Impériale, la grande maîtresse de la Maison de l'Impératrice, et des officiers et Dames des Maisons de LL. MM. Le ministre des affaires étrangères assistait à l'audience.

S. Exc. Jkeda Tsikougo no Kami a adressé à l'Empereur le discours suivant en langue japonaise, qui a été traduit d'abord en hollandais par l'interprète japonais, puis en français par M. Blekman, secrétaire interprète de la légation de France au Japon :

« Sire, sur l'ordre que nous avons reçu de S. M. le Taïcoun du Japon, pour donner des preuves de sa sincérité et de son bon vouloir, nous avons l'honneur, en qualité d'ambassadeurs, de remettre res-

nes, nous nous embarquâmes à bord d'un cutter qui faisait voile de conserve avec une goëlette du gouvernement ; mais, entre le cap San-Roman et l'île Oruba, nous fûmes attaqués et pris par la flotille des rebelles et conduits prisonniers à la Guayra. Par un ordre de Miranda, Caracas nous fut assigné pour séjour, à ma fille et à moi. »

« Combien de temps nous y retiendra-t-on, et quelles conséquences aura la rencontre de Paula avec Rodriguez ? Peut-être ai-je eu tort d'assister à ce spectacle dont le marquis était l'ordonnateur. Mais, à moins de cloître ma fille, comment empêcher qu'elle ne le rencontrât un jour ou l'autre ? L'incident de tout à l'heure ne la rendra pas infidèle à une promesse sacrée ; mais je crains le renouvellement d'une douleur qui consumera sa vie si elle se réveille avec l'intensité d'autrefois. Dieu veuille qu'Escudéro arrive et que le mariage puisse être célébré sans retard à Caracas même ! »

« Pas moyen d'obtenir un passeport de Maracaïbo pour les provinces insurgées, objecta don Antonio ; et puis l'Eglise ne bénit point de mariages en carême. »

« Vu l'urgence, elle ne refuserait pas de faire une exception, puisqu'elle a bien toléré un combat de taureaux. Escudéro doit avoir appris la capture des deux navires ; nous sachant sans protection, il ne tardera pas à nous venir en aide de façon ou d'autre, car il est courageux, et il aime Paula comme peut seul aimer un homme d'un caractère énergique. S'il était ici, tous s'arrangeraient ; et, une fois le mariage contracté, le cœur le plus récalcitrant se résigne ; un calme salutaire détrône la passion. »

« Pas toujours, dona Louisa ! s'écria don Antonio avec une chaleur étonnante pour son âge. Je connais un cœur qui a souffert longtemps encore après avoir vu l'objet de son amour s'enchaîner par des liens indissolubles, et qui, même à présent, ne jouit pas du repos. »

pectueusement à V. M. les lettres autographes, en souhaitant le bonheur de V. M. et la prospérité de ses sujets.

« Depuis qu'un traité a été conclu entre les deux empires, l'amitié s'est étendue de jour en jour ; mais à cause des grands changements dans nos vieilles coutumes, il y a eu des désordres dans le sentiment national ; on a fait tous les efforts possibles pour prendre des mesures afin de mettre ordre à ceci, mais jusqu'ici on n'y est pas encore parvenu. »

« En effet, des Japonais ont tiré des coups de canon sur un des navires de guerre de V. M. et même ont assassiné un des officiers militaires. A ce sujet, S. M. le Taïcoun nous a donné l'ordre d'exprimer à V. M. tous ses regrets sur ses accidents, et, pour prouver sa bonne volonté et ses sentiments d'amitié, de nous réunir en conférence avec un des hauts sujets de V. M. afin de donner les explications nécessaires pour que les bonnes relations de part et d'autre continuent éternellement. »

« S. M. le Taïcoun prie V. M. d'avoir confiance en nous, car nous avons été choisis tous les trois par lui. »

S. Exc. le premier ambassadeur a ensuite remis à l'Empereur les lettres écrites à S. M. par le Taïcoun du Japon.

L'Empereur a répondu : « Je sais bon gré au Taïcoun du Japon d'avoir compris la nécessité de me donner des explications sur les difficultés d'exécution du traité conclu entre nous et sur l'attentat commis contre un officier français. Je désire sincèrement voir nos relations s'étendre de jour en jour davantage ; mais pour qu'il en soit ainsi, votre gouvernement doit, avant tout, faire respecter le droit des gens et se bien convaincre de l'accord des puissances européennes pour défendre, dans les pays lointains, leur honneur et leurs intérêts. »

« Votre démarche auprès de moi est la preuve que votre souverain regrette ce qui s'est passé, et je vous vois avec plaisir parmi nous. »

Un maître des cérémonies, introducteur des ambassadeurs, et un aide des cérémonies, secrétaire à l'introduction des ambassadeurs, avaient été prendre les ambassadeurs du Japon et leur suite à leur hôtel avec des voitures de la cour, pour les conduire au palais des Tuileries.

Le Cortège est entré dans la cour du palais par l'arc de triomphe et la grille d'honneur ; un bataillon d'infanterie de la garde impériale bordait la haie de la grille au pavillon de l'horloge.

Les ambassadeurs du Japon et leur suite ont été ramenés après l'Audience à leur hôtel, avec le cérémonial observé pour les conduire au palais des Tuileries.

On lit dans la partie officielle du *Moniteur* : L'Empereur et l'Impératrice ont reçu aujourd'hui (3) au palais des Tuileries, en audience publique, S. Exc. Jkeda Tsikougo no Kami, de la famille de Daimios Jkeda, premier ambassadeur de Taïcoun du Japon ; S. Exc. Kanatou Jdzou no Kami, ancien gouverneur de la Kōkodadi, second ambassadeur du Taïcoun, et S. Exc. Kawada Sagami no Kami, troisième ambassadeur.

LL. E. E. étaient accompagnées des conseillers et secrétaires de l'ambassade.

L'Empereur et l'Impératrice, ayant auprès de LL. MM. S. A. Mgr. le prince Impérial, étaient sur le trône, entourés des grands officiers de la Couronne, du commandant en chef de la garde Impériale, la grande maîtresse de la Maison de l'Impératrice, et des officiers et Dames des Maisons de LL. MM. Le ministre des affaires étrangères assistait à l'audience.

S. Exc. Jkeda Tsikougo no Kami a adressé à l'Empereur le discours suivant en langue japonaise, qui a été traduit d'abord en hollandais par l'interprète japonais, puis en français par M. Blekman, secrétaire interprète de la légation de France au Japon :

« Sire, sur l'ordre que nous avons reçu de S. M. le Taïcoun du Japon, pour donner des preuves de sa sincérité et de son bon vouloir, nous avons l'honneur, en qualité d'ambassadeurs, de remettre res-

nes, nous nous embarquâmes à bord d'un cutter qui faisait voile de conserve avec une goëlette du gouvernement ; mais, entre le cap San-Roman et l'île Oruba, nous fûmes attaqués et pris par la flotille des rebelles et conduits prisonniers à la Guayra. Par un ordre de Miranda, Caracas nous fut assigné pour séjour, à ma fille et à moi. »

« Combien de temps nous y retiendra-t-on, et quelles conséquences aura la rencontre de Paula avec Rodriguez ? Peut-être ai-je eu tort d'assister à ce spectacle dont le marquis était l'ordonnateur. Mais, à moins de cloître ma fille, comment empêcher qu'elle ne le rencontrât un jour ou l'autre ? L'incident de tout à l'heure ne la rendra pas infidèle à une promesse sacrée ; mais je crains le renouvellement d'une douleur qui consumera sa vie si elle se réveille avec l'intensité d'autrefois. Dieu veuille qu'Escudéro arrive et que le mariage puisse être célébré sans retard à Caracas même ! »

« Pas moyen d'obtenir un passeport de Maracaïbo pour les provinces insurgées, objecta don Antonio ; et puis l'Eglise ne bénit point de mariages en carême. »

« Vu l'urgence, elle ne refuserait pas de faire une exception, puisqu'elle a bien toléré un combat de taureaux. Escudéro doit avoir appris la capture des deux navires ; nous sachant sans protection, il ne tardera pas à nous venir en aide de façon ou d'autre, car il est courageux, et il aime Paula comme peut seul aimer un homme d'un caractère énergique. S'il était ici, tous s'arrangeraient ; et, une fois le mariage contracté, le cœur le plus récalcitrant se résigne ; un calme salutaire détrône la passion. »

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 7 mai 1864.

LE

TREMBLEMENT DE TERRE

PAR

ROBERT HELLER

CHAPITRE XIII.

Retour Vers le Passé.

(Suite.)

Mais comme vos lettres ne nous laissent entrevoir que des perspectives bien incertaines et pour un avenir bien éloigné, il ne nous parut pas sage de faire dépendre l'union d'Escudéro et de Paula d'une catastrophe qui pouvait tarder longtemps encore. Le jour du mariage fut donc fixé, avec le dessein de célébrer le même temps ma guérison, car, je venais à peine de me rétablir.

« J'espérais que l'absence aurait refroidi le fol amour de ma fille pour votre neveu. D'un autre côté, Escudéro allait entreprendre une mission secrète à Cuba, dans laquelle sa femme devait l'accompagner. Mais qu'elle ne fut pas, ma surprise de rencontrer chez Paula, quand je l'instruisis de mes intentions,

La reproduction est interdite.

Le Camp de Châlons, qui a été jusqu'ici une grande école de manœuvres de guerre, offrira cette année, un intérêt de plus. L'Empereur voulant s'assurer par lui-même du degré d'instruction des jeunes soldats après la première période de trois mois passés dans les dépôts, deux mille hommes environ de la 2^e portion du contingent de la classe de 1862, affectés au corps de l'infanterie de l'artillerie et du génie, seront remis au camp de Châlons le 20 juillet prochain et y resteront jusqu'au 20 août. Afin d'éviter de longs déplacements, ces hommes seront pris dans le contingent des départements les plus rapprochés du camp, savoir : l'Aube, la Marne, l'Aisne, les Ardennes, la Meuse, la Meurthe, la Moselle, les Vosges et la Haute-Marne.

Hier vendredi s'est ouvert au Corps Législatif la discussion du budget. Avant la séance publique, les bureaux se sont occupés d'un projet de loi ayant pour objet l'établissement d'un câble électrique entre la France et les Etats-Unis. Si comme il y a lieu de l'espérer, la proposition du gouvernement est adoptée, on assure que les travaux nécessaires seront menés assez rapidement pour que le nouveau télégraphe transatlantique soit à même de fonctionner, à la fin de l'année.

Revue des Journaux

MONITEUR.

On lit dans le bulletin du *Moniteur* :

« Un lever devant être tenu chez la reine d'Angleterre, le mardi 3 mai, la deuxième réunion de la conférence, qui avait été primitivement fixée au même jour, a été ajournée de vingt-quatre heures, c'est-à-dire au mercredi. Il est d'ailleurs permis de penser que cette journée de retard pourra être utilement employée et qu'il résultera des démarches qui seront faites auprès des plénipotentiaires des parties belligérantes des chances très-sérieuses de conciliation pour la conclusion d'une suspension d'armes. »

« L'insurrection qui s'est produite dans la régence de Tunis paraît conduite avec un certain ordre. Les propriétés privées sont respectées. Le programme des rebelles serait, à ce qu'on assure, abolition de la constitution et de la capitulation; changement complet de l'administration; reddition des comptes du Khazna; amnistie pleine et entière. »

DEBATS.

Le *Journal des Débats* s'exprime ainsi à propos du vote de la loi des coalitions, sous la signature de M. Weiss :

« Le sort en est jeté. Les nouveaux articles 414 et 416 sont maintenant ou vont être la loi. La pratique seule nous apprendra si nos critiques sont fondées; la pratique seule nous dira ce qu'il faut penser définitivement d'une loi à laquelle, quoiqu'il arrive, M. Emile Olivier aura mérité d'attacher son nom par le talent qu'il a mis à la défendre et par l'ardeur qu'il a déployée pour la faire triompher. »

LA FRANCE.

On lit dans la *France*, sous la signature de M. Renauld :

« Un bruit qui, depuis avant hier, a pris une certaine consistance, attribue à la cour de Copenhague la pensée de s'entendre directe-

ment avec la Prusse sur les conditions d'une suspension d'armes. De cette façon, on apporterait à la conférence une convention toute faite que les plénipotentiaires n'auraient plus qu'à constater et à enregistrer, et qui rendrait superflue toute intervention de leur part. »

« Nous ne tarderons pas, sans doute, à être fixés sur tous ces points; car, malgré la discrétion qui doit présider aux délibérations des membres de la conférence, un armistice et les conditions qui s'y rattachent sont nécessairement des faits publics qui ne peuvent être tenus un seul instant cachés. »

LA PRESSE.

« Nous empruntons à la *Presse* la note suivante qu'elle publie, sous la signature de M. Jauret :

« Pendant ces derniers temps on a parlé d'un projet de réduction de l'armée. Une circulaire du ministre de la guerre, datée du 27 avril, donne l'explication de ces bruits. »

« Dans les termes de cette circulaire, les militaires libérables le 31 décembre 1864, doivent à la date du 5 mai, être renvoyés dans leurs foyers. Ils seront rayés des contrôles de leurs corps et inscrits sur ceux de la réserve. »

« Les militaires rayés des contrôles des corps, ne pourront être réadmis à l'activité qu'en vertu d'une autorisation spéciale. »

« Cette mesure constituera, croyons-nous, une réduction de 40,000 hommes. »

« Il est inutile d'en faire ressortir le caractère. Les déclarations les plus explicites ne sauraient avoir, au point de vue du maintien de la paix, une portée plus significative. »

« Voilà un acte qui vaut mieux que les plus pacifiques protestations. »

L'OPINION NATIONALE.

L'*Opinion Nationale* reproduit la dépêche suivante, en date de Copenhague, 2 mai :

« Le feld-maréchal Wrangel a enlevé onze citoyens du Jutland comme otages, pour le paiement d'une contribution extraordinaire de cent mille thalers. Les habitants ont répondu qu'ils aimeraient mieux subir le pillage que de payer cette somme. »

« Il est impossible, fait observer M. Labbé, de conserver son sang froid, quand chaque jour, chaque heure, nous apporte une nouvelle de ce genre. Wrangel est digne de presser la main de Mourawief. »

« Au nom des nationalités proscrites, des libertés foulées aux pieds, au nom du droit de propriété indignement violé, au nom de la sûreté individuelle, dont on se fait un jeu, au nom de la justice qu'on soufflète à la face de l'Europe, nous protestons contre les exploits de ces généraux sinistres qui volent le Danemark ou crucifient la Pologne. »

LE NORD.

Le *Nord* s'exprime ainsi, sous la signature de M. Max Guttenstein au sujet de ce qu'il appelle « une improvisation du Pape » :

« Le télégraphe nous a apporté, il y a quelques jours, l'analyse d'une allocution improvisée par Pie IX dans le dernier consistoire. Nous espérons que le texte même de cette allocution infligerait un démenti à l'analyse qui nous en avait été communiquée, car nous hésitions à croire que du trône pontifical, où doivent régner la charité l'aménité et la douceur, puissent tomber des paroles ressemblant bien plus aux véhémentes apostrophes d'un révolutionnaire

— Crois-tu que la comtesse et sa fille assisteront à quelqu'une des soirées d'aujourd'hui? Elles ont dû recevoir plusieurs invitations, à ce que j'ai appris tout à l'heure.

— Je doute fort qu'elles se rendent à aucune.

— Mieux vaut, du reste, que je ne lui parle plus jamais, dit Rodriguez avec effort.

— Cependant il est nécessaire que vous vous rendiez compte des sentiments de Paula, aussi bien que des désirs de votre propre cœur.

— A quoi bon? Je veux bannir tout espoir pour ne pas m'exposer à une nouvelle déception.

— Ce serait bien agir, si pareille abnégation était possible... Mais, Vincent, dis donc à tes compagnons de rester un peu en arrière. La poussière soulevée par nos propres chevaux nous gêne déjà bien assez. Le nègre comprit et se tint, avec les autres serviteurs, à distance assez respectueuse pour que ses maîtres fussent à l'abri, non-seulement de la poussière, mais aussi des oreilles indiscrettes. Une fois en vue de la villa de l'Ananco, Rodriguez prit congé de Joséfa et retourna à Caracas pour assister à un dîner chez le gouverneur et paraître ensuite à quelques soirées. Mais il eut beau aller de salon en salon, il ne rencontra nulle part ni les dames del Tésoro, ni même don Antonio d'Huerta.

CHAPITRE XIV.

Combats du Cœur.

Les jours qui suivirent le combat de taureau se passèrent fort paisiblement à Caracas. On se remit à observer le carême; les habitants aisés prirent les vêtements de deuil qu'il était d'usage dans le pays de porter pendant la semaine sainte. La ville eut un aspect morne, les promenades publiques restèrent désertes, le commerce languit; les églises seules eurent le

exalté qu'à un discours du chef de la catholicité. »

LA PATRIE.

La *Patrie* a publié le texte de l'improvisation papale, et, nous devons l'avouer, le résumé télégraphique n'avait donné qu'une faillie idée de sa violence. L'allocution du souverain-pontife échappe à tout commentaire. On ne résonne pas un accès de colère, et les paroles que l'on va lire, peut-on les considérer autrement que comme le résultat d'une exaltation fébrile et malade, analogue dans un autre ordre d'idées, à celle d'ont l'assistance recueillie de Saint-Pierre a vu le douloureux spectacle, lorsque, le dimanche de Pâques, Pie IX, préjugeant trop de ses forces, a voulu exercer lui-même son saint ministère ?

« Nous ignorons si ce fâcheux incident aura des suites, mais il est impossible de se faire illusion sur la gravité, au point de vue diplomatique, d'outrages aussi violents jetés à la face d'un souverain qui a son représentant à la cour de Rome. »

LE SIÈCLE.

Le *Siècle* croit pouvoir induire de l'allocution pontificale en faveur de la Pologne, que tous les catholiques fervens doivent consacrer au soulagement des veuves, des blessés et des orphelins Polonais, les offrandes qu'ils destinaient au denier de Saint-Pierre.

« Ce conseil, ajoute M. L. Jourdan, est contenu implicitement dans les paroles si éloqu岸tes de Pie IX. »

LE MONDE.

Le *Monde* espère que les accents du souverain pontife seront entendus des gouvernements :

« Ceux qui n'ont pas agi, écrit M. Vignault, sentiront tout le poids dont pèseront sur eux un jour leurs calculs égoïstes ou leur indifférence; ceux qui ont unis leurs forces aux forces de la Russie, réfléchiront et s'arrêteront peut-être. Que ceux qui n'ont pas l'honneur d'être catholiques persévèrent dans la mauvaise voie; mais il est des puissances qui ne pourraient hésiter longtemps entre les traditions aveugles de la politique humaine et les principes de la politique chrétienne que le souverain-pontife vient d'affirmer. »

Pour extrait : A. LAYTON.

Chronique locale.

COUR D'ASSISES DU LOT.

PRÉSIDENCE DE M. TROPAMER.

Conseiller près la Cour Impériale d'Agen.

Audience du 4 mai.

Affaire VIGNOLS (Jean). — Vol qualifié.

Vignols (Jean) a 25 ans. Il trafique sur la vente ou l'échange des chiens. Profession peu connue, mais plus lucrative qu'on ne pense.

Le jour de son arrestation, en effet, on trouvait sur Vignols la somme de quatre-vingt-six francs, fruit, disait-il, de son industrie.

Malheureusement une foule d'indices prouvent que les quatre-vingt-six francs proviennent d'un vol commis au préjudice du sieur Larroque, propriétaire à Montcuq. Voici dans quelles circonstances : Le 12 mars dernier, Larroque constata en rentrant chez lui la disparition de quatre-vingt-quinze francs qu'il avait dans son

privé d'attirer la foule.

Le mardi, la comtesse del Tésoro alla entendre l'office du soir à Notre-Dame des Grâces. Sa fille n'ayant point envie de l'accompagner, elle en fut intérieurement satisfaite, car elle craignait une nouvelle rencontre avec le marquis de Vallida, que ses fonctions appelaient chaque jour à la ville, et qui la parcourait même parfois à la tête des bataillons de la milice. Paula resta donc seule dans le vaste palais avec une vieille femme de chambre et le majordome. Don Antonio d'Huerta était précisément sorti.

Agénouillée devant la madone, en l'honneur de laquelle brûlaient deux cierges, Paula venait de dire son rosaire, quand la femme de chambre lui annonça qu'une dame voilée demandait à la voir. Paula quitta sa pieuse attitude et dirigea vers la porte un regard de curieuse attente. A l'instant même, la dame entra, et quand la femme de chambre eut disparu, elle leva son voile.

« Joséfa !

— Paula ! ma chère dona Paula !

Ces deux cris s'échappèrent en même temps des lèvres de nos deux jeunes filles, qui se précipitèrent dans les bras l'une de l'autre. Mais, quelque joyeuse que fût sa surprise, Paula tremblait en serrant la mulâtresse contre son cœur, et il s'écoula un certain temps avant que leurs exclamations étouffées, entrecoupées de larmes et de sanglots, leur permissent de causer. Joséfa domina la première son émotion.

« Je viens vous trouver en ce moment, mademoiselle, de crainte que M^{me} la comtesse votre mère, si elle était ici, ne me refusât l'entrée de votre appartement. »

— Quel langage me tiens-tu là ? Est-ce une amie qui me parle si cérémonieusement ?

— Un autre ton me sera toujours interdit par une famille qui a refusé de reconnaître mes droits et qui considère comme un stigmate la couleur de ma peau.

armoie.

Pour pénétrer dans la chambre où cette armoire était placée, il fallait s'introduire dans un grenier contigu, et de là on pénétrait dans la chambre en abattant une cloison.

On le voit, ce vol exigeait une certaine audace; or Vignols, que ses antécédents (réclusionnaire libéré et repris de justice) rendent parfaitement capable de ces hauts faits, avait été vu, durant toute la matinée du 12, aux abords de la maison Larroque. Quelques instants même avant que le vol ne fût commis, Vignols avait été aperçu par plusieurs personnes; se dirigeant dans l'impasse au fond de laquelle se trouvait la fenêtre du grenier.

Après ces affirmations, le doute n'était guère possible. Aussi, malgré ses dénégations obstinées, Vignols a-t-il été condamné par la Cour à 5 ans de travaux forcés.

Ministère public : — M. Destanne de Bernis, Défenseur : — M^e Gleizes.

Même Audience.

Affaire BISSÉRIÉ. — Vol.

Bissérié (Charles-Ferdinand) était domestique à gages chez M. Courtois, physicien ambulancier, lorsqu'un beau matin la malheureuse idée lui vint de voler son maître. Le sieur Courtois donna alors des représentations à St-Céré.

Le 26 novembre, de grand matin, Bissérié se leva et partit par la voiture publique de Cahors.

Surpris de ce brusque départ, et apprenant quelques heures plus tard que sa malle, déposée à la salle de spectacle avait été forcée et pillée, le sieur Courtois porta tout naturellement ses soupçons sur son domestique.

Les renseignements recueillis prouvèrent surabondamment que Bissérié était le seul coupable. On le vit, la veille de son départ, entrer dans la salle de spectacle, où se trouvaient les bagages du sieur Courtois, et dans la journée il avait montré plusieurs pièces d'or et d'argent à un témoin, avec lequel il avait fait quelques dépenses dans les cafés de St-Céré.

Les recherches faites pour retrouver les traces du voleur sont restées jusqu'à ce jour sans résultat.

La Cour condamne Bissérié à 5 ans de prison, qui se confondent avec la condamnation de 4 ans de la même peine, prononcée contre lui par la Cour d'assises de la Seine, le 16 avril 1864.

Ministère public : — M. Destanne de Bernis, Défenseur : — M^e Arnault.

Cette affaire clôture la session du 2^e trimestre de 1864.

Par arrêté préfectoral du 1^{er} mai 1864, M. Laplace (Julien), père, a été nommé adjoint au maire de la commune de St-Vincent (St-Céré).

Par arrêté préfectoral du 4 mai courant, le sieur Ayrolès (Victor), dit Roulet, d'Aynac, a été nommé cantonnier sur la route départementale, n^o 1, en remplacement du sieur Capmeil, démissionnaire.

Le cadavre d'un enfant mort-né, a été trouvé, le 28 avril dernier, dans un lac, près du hameau de Mas-Redon, mairie de Boissières.

ADMINISTRATION DES POSTES

A partir du 16 mai courant, il sera établi dans la commune de Frayssinet-le-Gélat un

— Mais, moi, n'avais-je pas découvert la noblesse de ton cœur avant d'être instruite de ta parenté? Et quand même, dans la famille del Tésoro, personne que moi ne te reconnaîtrait, tu sais bien que je ne te dénierai jamais jamais un droit que ta naissance et notre amitié rendent également sacré. »

Joséfa répondit par un nouvel embrassement. Puis elle jeta un regard sur cette chambre nue, plus semblable à la cellule d'une religieuse qu'à l'appartement d'une jeune dame accoutumée à tout le luxe des hautes classes.

« Nous n'étions pas préparées à revenir à Caracas; de là ce misérable ameblement, lui dit Paula. Le navire sur lequel nous avions pris passage me conduisait auprès de mon fiancé. »

— Ainsi vous étiez... tu étais résolue à te sacrifier, à épouser un homme que tu n'aimes pas ?

— Je le suis toujours, répondit Paula d'un ton ferme; car c'est dans mon amour pour mon père que j'en puisse la force. »

Et elle exposa les mobiles de sa conduite.

« Mais qu'as-tu éprouvé en revoyant le marquis ? demanda la mulâtresse. Ta résolution n'a-t-elle pas chancelé quand il est venu t'offrir un hommage que t'enviaient toutes les femmes ? »

— Ah ! si tu savais quelles luttes intérieures il lui a fallu soutenir avant de t'écrire les paroles d'adieu arrachées à sa générosité par don Antonio; si tu savais combien il t'aime encore, tu abandonnerais plutôt père et mère que d'être infidèle à ton amour.

La suite au prochain numéro.

bureau de distribution. Les communes de St.-Caprais, Goujounac et Pomarède formeront l'arrondissement rural de ce nouvel établissement de poste.

On annonce qu'en 1865, une comète approchera la terre de si près qu'elle mettra notre planète en danger; une consolation que nous offre l'astronome qui annonce ce phénomène, le professeur Newmager, de Melbourne, c'est que, si les deux corps ne s'absorbent pas l'un dans l'autre, comme deux globules de mercure mis en contact, le spectacle sera le plus magnifique qu'il ait jamais été donné à l'espèce humaine de contempler. Pendant trois fois vingt-quatre heures, les nuits seront inappréciables, l'atmosphère étant constamment baignée dans une lumière diffuse plus éclatante que les rayons du soleil.

On recommande la composition suivante pour préserver le bois enterré: On mêle ensemble 40 parties de craie, 50 de résine, 4 d'huile de lin; on fait fondre le tout dans un pot de fer; on ajoute ensuite une partie d'oxyde de cuivre natif qu'on y mêle intimement, après quoi on ajoute, avec précaution et en remuant le tout, une partie d'acide sulfurique. Ce mélange est appliqué à chaud sur le bois au moyen d'une forte brosse; lorsqu'il est sec, il constitue un vernis aussi dur que la pierre.

La cour de cassation, dans son audience du 12 mars dernier, a, par un arrêt longuement motivé, établi en principe que: « le décret du 22 juin 1863, qui a rendu libre l'exercice de la boulangerie, n'a pas abrogé les règlements de police sur la forme et sur le poids du pain; » par suite, le boulanger qui donne au pain la forme usitée, en laissant croire à l'acheteur que le poids est, conformément à ces règlements, en rapport avec la forme, commet le délit de tromperie, réprimé par l'article 1 de la loi du 27 mars 1851.

La Société d'Education de Lyon destine, pour 1864, une médaille d'or de 400 fr. au meilleur Mémoire inédit, en français ou en langue étrangère, sur ce sujet: « Signaler les graves inconvénients résultant du manque de respect des enfants et des jeunes gens pour leurs parents et leurs supérieurs, en rechercher les causes, et indiquer les moyens d'y remédier. »

Les Mémoires devront être adressés franco, avant le 1^{er} novembre prochain.

Par décision du ministre de la marine, les militaires libérables en 1864 qui se trouvent en permission mensuelle et trimestrielle, sont congédiés dès à présent, c'est-à-dire inscrits sur les contrôles de la réserve. Cette mesure doit être considérée comme une affirmation des prévisions pacifiques contenues dans la récente lettre écrite par l'Empereur à M. Fould.

Le projet de loi sur la décentralisation administrative va sérieusement étendre les attributions des conseils généraux et municipaux; les premiers auraient le droit de statuer sur toutes les affaires d'aliénation de propriétés départementales, sur le classement des chemins vicinaux d'intérêt collectif; de fixer le maximum des centimes additionnels pour toute commune ayant moins de 100,000 fr. de revenu, etc.

Les conseils municipaux acquerraient, entre autres, le pouvoir de statuer pour l'acquisition d'immeubles jusqu'à 10,000 francs sur les baux des biens communaux, les travaux au-dessous de 50,000 francs, etc.

Les préfets recevraient également un accroissement de pouvoirs; on ne saurait trop applaudir à ces simplifications qui hâteront la solution d'affaires où les formalités sont d'ordinaire entassées de la plus fâcheuse façon.

OUVERTURE DES ATELIERS ET SALON de la PHOTOGRAPHIE HONORÉ Portraits de toutes dimensions Reproductions de paysages SPÉCIALITÉ de Portraits dits Carte de visite d'une exécution et d'un fini parfait Boulevard Sud, maison MIRC, pharmacien SALON D'EXPOSITION AU 1^{er} ÉTAGE

M. Dorigny, médecin dentiste, a l'honneur de prévenir ses clients qui viendront à Périgueux à l'occasion de l'exposition, qu'il se tient à leur disposition, jusqu'au 31 mai en son Cabinet de Périgueux, Cours Tourny, 10. DORIGNY.

Tribunal de simple police de Cahors.

Audience du 29 avril 1864.

- Trois cabaretiers-caféiers, condamnés à 3 fr. d'amende, pour fermeture tardive de leur établissement. Treize consommateurs à 1 fr., pour avoir été trouvés dans des établissements publics à des heures indues. Douze habitants à 11 et 15 fr. d'amende; un à 3 jours de prison, et un autre à un jour, pour bruit et tapage nocturne. Sept jeunes gens à 1 fr., pour cris et chants nocturnes. Deux habitants 14 fr., pour bruit au théâtre, rixe, voie de fait et violences légères, tapage nocturne sur les boulevards. Une employée des places à 1 fr., pour bruit et tapage devant la halle et ayant écrasé des œufs à une paysanne. Quatre voituriers à 1 fr., pour abandon de leurs charrettes sur la voie publique. Trois postillons à 1 fr. pour avoir conduits des chevaux au galop sur les boulevards. Enfant à 6 fr., et son père responsable de l'amende et des frais, pour jet de pierres sur la voie publique. Une épicière à 1 fr., pour divagation d'un cochon. Onze propriétaires à 1 fr., pour défaut de balayage. Un aubergiste à 1 fr., pour diffamation (affaire civile). Une fille, et son père responsable, aux frais et dépens, pour avoir perdu le procès qu'elle intentait (affaire civile).

ILLUSTRATION

JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, à Paris. Livraison du 30 avril 1864.

SOMMAIRE :

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Evénements de Pologne. — Une île volcanique. — Monument funéraire de Mme de Lamartine. — Chronique musicale. — La ville des Baux, en Provence. — Revue scientifique. — Un mariage dans l'Ald Souabe. — La poule et les poussins. — Gazette du Palais. — Le comte des Guidi, introducteur de l'homéopathie en France. — Le vice-amiral Bouet-Willamez. — Jean Savariou, pupille de la marine. — Ferdinand Schœn, pianiste. Gravures: — Arrivée des ambassadeurs japonais à Marseille. — Guerre du Danemark: Prise de la batterie N° 4, à Düppel. — Evénements de Pologne: Combat de Rachow. — Nouvelle île volcanique sur les côtes de la Sicile. — Monument funéraire de Mme de Lamartine. — La ville des Baux, en Provence (8 gravures). — Un mariage dans l'Alb Souabe. — La poule et les poussins (2 gravures). — Le comte des Guidi. — Le vice-amiral Bouet-Willamez, commandant l'escadre d'évolutions de la Méditerranée. — Jean Savariou, pupille de la marine. — Ferdinand Schœn, pianiste. — Rébus.

THÉÂTRE DE CAHORS.

Dimanche, 8 mai 1864.

Spectacle demandé :

LE GENDRE DE M. POIRIER

Pièce en 4 actes, par J. Sandeau et E. Augier.

M. MONTCAVREL remplira le rôle de Poirier.

CROQUE POULE

Comédie-Vaudeville en 4 actes, par Rosier.

M. MONTCAVREL remplira le rôle d'Oscar.

SI JAMAIS JE TE PENCE

Vaudeville comique en 3 actes.

Mme JOSSE et M. Montcavrel rempliront les rôles principaux.

On commencera à sept heures trois quarts.

Nous avons eu, Dimanche, une nouveauté littéraire, *Le démon du jeu*, de M. T. Barrière, il y a dans cette œuvre comme un reflet adouci du vigoureux mélodrame de M. Y. Ducange. Par la passion du jeu, M. Raoul de Villefranche a failli ne pas épouser celle qu'il aime et ne la rend pas heureuse: il manque à ses devoirs de fils; il est même sur le point de les oublier tous. Un dangereux ami lui ayant révélé le secret de tricheries infaisillibles, il a un accès de tentation qui va jusqu'à délire. Assis bientôt à une table de jeu, il gagne toujours et finit par en être gâté, il a peur d'être soupçonné, il l'est en effet, même des siens, et le mot de *colleur*, murmuré à son oreille, produit sur lui l'effet de la foudre. Resté seul avec sa famille, il proteste, et voyant encore le doute sur tous les visages, il saisit, dans son désespoir, un pistolet qu'il va porter à son front, mais il lui suffit pour convaincre de sa probité et de sa guérison d'une passion fatale, de jurer sur ses espérances paternelles.

Cette pièce, conçue et écrite avec beaucoup de soin et d'esprit, n'excite ni l'intérêt ému d'un drame ni toute la gaieté d'une comédie. Elle a ce qu'on appelle un succès d'estime. Elle a été fort bien jouée par M. Montcavrel, qui, dans un rôle accessoire, a souvent rempli la scène; par Mme Delamare, MM. Berthier et Max, et surtout par M. Prietz et Mme Saint-Charles, qui ont interprété d'une manière remarquable les deux rôles difficiles du joueur et de sa femme.

La représentation de jeudi a été très-variée. Après un amusant lever de rideau, *La cité sous le paillasson*, de M. de Najac, lestement joué par Mmes Saint-Charles et Pujol, MM. Bruno et Max, on nous a donné *Une Loge d'Opéra*, de M. Lecomte. Cette petite comédie du Théâtre-Français, est, du genre des proverbes, créé par Marivaux et mis à la mode, dans ces dernières années, par Musset. Une jeune veuve fait un choix parmi ses nombreux prétendants et cela sans obstacle et rien d'imprévu du moins pour le spectateur. L'esprit et les gentillesses de style ne manquent pas dans cette œuvre légère; mais l'expérience de la scène s'y fait sentir par l'absence d'action et d'intérêt, et de mouvement dans les causeries. Quelques longueurs, plusieurs scènes successives composées presque entièrement de récits, auraient même un peu fatigué sans le talent délicat qu'ont déployé M. Prietz et Mme Delamare.

Les petits oiseaux, de MM. Labiche et Delacour, n'ont aucun de ces défauts et sont une heureuse conception traitée de main de maître. M. Blandinet est par principe, d'une bonté et d'une confiance entière, avec sa jeune femme, son fils, ses locataires, ses débiteurs et tous ceux qui réclament son assistance. Chapitre par son frère, un type tout opposé, et troublé par quelques faits qui semblent lui donner raison, il arrive, par degrés, au malheur de douter de tout le monde, à fermer son cœur et sa bourse. Une naïve enfant lui avait cependant raconté qu'elle se plait à émettre, tous les jours, son pain aux oiseaux du ciel et sans songer à leur reconnaissance. La bienfaisance n'est pas un placement. Il faut que chacun ait ses petits oiseaux. Blandinet reconnaît, au dénouement, que l'enfant seule avait raison; il voit même,

à la satisfaction du spectateur, qu'il a été injuste dans tous ses soupçons.

M. Montcavrel a supérieurement joué M. Blandinet qui est, comme M. Poirier, un de ses meilleurs rôles. Il a été parfaitement secondé par MM. Berthier, Bruno et Max et par Mmes Christia et Pujol. Cette dernière a dit avec une grâce charmante le récit des *petits oiseaux*.

Monsieur va au Cercle, une querelle conjugale roulant, sur des quiproquos, et terminée par une réconciliation, a beaucoup égayé la fin du spectacle, grâce à la verve comique de Mme Josse et de M. Montcavrel.

Pour la chronique locale: A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères

AUTRICHE.

À Vienne, l'évacuation de Frédéricia paraît avoir fait une profonde impression; on y est mécontent que la retraite des Danois ait privé les troupes autrichiennes de l'occasion de prendre une revanche pour la prise de Düppel par les Prussiens, en bombardant la forteresse de Frédéricia. On ne saurait guère s'expliquer autrement, en effet, la colère de la presse autrichienne et ses invectives contre la Prusse. Il est certain que la Prusse ne mérite pas le reproche que lui font les journaux de Vienne de vouloir maintenir l'intégrité du Danemark. Dans l'après-midi de vendredi, le Roi reçut la nouvelle de l'évacuation de Frédéricia. Le soir même, il délibérait longuement, avec M. de Bismark et le général Roon, sur les mesures ultérieures à prendre et nous croyons pas nous tromper en disant que les instructions envoyées le lendemain au maréchal Wrangel se rapportent au projet d'attaquer l'ennemi dans ses retranchements actuels, c'est-à-dire sur les îles danoises.

Toutes les pièces d'artillerie, au nombre de 110, qui sont tombées aux mains des Prussiens à la prise de Düppel, seront transportées à Berlin. Ce matin, le Roi, accompagné du prince Alfred, qui se trouve en ce moment ici, a passé en revue les régiments de la garde stationnés à Berlin.

C'est après demain que la réouverture de la conférence douanière aura lieu. On croit savoir ici, que la Bavière seule n'y sera pas représentée. La Prusse, dit-on, est décidée à mettre fin aux tergiversations continuelles des Etats qui n'ont pas encore adhéré au traité de commerce conclu avec la France, le 2 août 1862, et de les forcer à une acceptation ou à un refus définitif.

POLOGNE.

On lit dans *l'Invalide Russe*, du 27 avril: L'Empereur Alexandre a fait réunir dans un banquet de famille la députation de paysans arrivée récemment du royaume de Pologne avec des représentants de la classe rurale russe qu'il avait fait venir dans ce but à Saint-Petersbourg. S. M. a honoré la réunion de sa présence et il a porté un toast: « A l'union indissoluble de la Russie avec la Pologne. » C'est pour la première fois que cette pensée fondamentale est exprimée par le souverain de la Russie; c'est aussi pour la première fois que la fraternité et l'union des deux nations sont fêtées publiquement. Le premier pas pour arriver à ce grand résultat est la nouvelle organisation sociale de paysans en Pologne. L'union de la Pologne avec la Russie a été jusqu'ici plutôt apparente; c'est pourquoi elle a dû revêtir de temps en temps un caractère de contrainte et de violence, désormais elle reposera sur l'identité des institutions et sur des besoins communs de sécurité, de prospérité et de grandeur.

Dresde, 4 mai. — On mande de Varsovie: Le bruit court qu'une revue des troupes russes et prussiennes doit avoir lieu sur la frontière. Le corps de Junosza s'est battu contre les Russes le 25 avril, à Wlosezowa, près de Kielce. Une autre rencontre sanglante a eu lieu, le 27, près de Karos, dans le palatinat de Lublin, mais on n'en connaît pas le résultat.

ITALIE.

La chambre des députés s'est occupée du budget du ministère de l'intérieur. M. Bargoni a annoncé une interpellation sur la saisie de fonds garibaldiens effectuée chez le banquier Lemmi et sur le sequestre d'armes destinées à la cause nationale. Il a parlé du voyage de Garibaldi en faisant ressortir le patriotisme du général. Il a demandé si et de quelle manière le gouvernement voulait se servir de Garibaldi et de son parti.

— Nous empruntons à *l'Unita cattolica* l'allocation adressée par Pie IX à l'Empereur et à l'Impératrice du Mexique, dans la chapelle du Vatican, avant de leur donner l'Eucharistie:

« Voici l'agneau de Dieu qui efface les péchés du monde. C'est par lui que les rois régissent et que les princes commandent; c'est par lui que les législateurs administrent la justice; et si quelquefois il permet que les monarques soient éprouvés, c'est toutefois de lui que dérive tout pouvoir, de lui, à qui a été donnée toute puissance dans le Ciel et sur la terre. »

« Je vous recommande, en son nom, la prospérité des peuples catholiques qui vous sont confiés. Grands sont les droits des peuples, et il faut les satisfaire, mais plus grands et plus sacrés sont les droits de l'Eglise, épouse sans tache de Jésus-Christ, qui nous a rachetés au prix de son sang, de ce sang qui va rougir vos lèvres. »

« Vous respecterez donc les droits de vos peuples et les droits de l'Eglise, vous travaillerez au bonheur temporel et spirituel de vos populations. Que ce Jésus, que vous recevez par les mains de son vicaire, daigne vous accorder sa grâce dans l'abondance de sa miséricorde. »

ESPAGNE.

Sur la proposition du ministre de l'intérieur d'Espagne, la reine a décrété qu'à partir du premier mai on cesserait de percevoir la surcharge pour transport à domicile dont sont actuellement grevés les télégrammes de la correspondance intérieure du royaume. Le coût de ces télégrammes sera réduit, à partir du 1^{er} juillet prochain à la base uniforme de 4 réaux par dépêche de 10 mots.

La *Gazette de Madrid*, du 27, publie en outre,

le texte de l'arrangement conclu entre l'Espagne et la France égalisant et réduisant le prix des tarifs en vigueur pour la transmission de dépêches télégraphiques, signé à Paris le 30 novembre 1863. Cet arrangement a été ratifié depuis par S. M. C. et par S. M. l'Empereur des Français et les ratifications ont été échangées à Paris le 8 avril courant. Dans cet arrangement, il est établi que toutes les dépêches qui se croiseront entre l'Espagne (y compris les Baléares) et la France (y compris la Corse), paieront à raison de 4 francs pour une dépêche de vingt mots, de quelque bureau télégraphique qu'elles proviennent et à quelque bureau qu'elles soit adressées. Chaque fraction de dix mots ou fraction de série de dix mots en sus des 20 paiera la moitié d'une dépêche ordinaire. Le montant de chaque dépêche sera réparti par portions égales entre les deux Etats.

JAPON.

Le *Moniteur de l'Armée* a reçu du Japon des correspondances particulières datées de Yokohama, 20 février.

Le palais impérial ayant été incendié, le taïcoun a quitté Yeddo avec sa famille et sa Cour pour se rendre à Miyako. Son exemple a été suivi par la plupart des grandes familles du pays. Cette démarche a produit une vive impression. Pour en diminuer l'effet, le taïcoun a adressé aux représentants étrangers une communication destinée à les rassurer. Dans ce document il leur déclarait que son éloignement serait momentané, et qu'il désirait toujours vivre en bonne intelligence avec eux. La ville de Miyako, située à environ 400 kilomètres de Yeddo, dans l'île de Nyphon, est le lieu de résidence du dairi ou souverain spirituel du Japon.

On dit que le taïcoun, qui est depuis longtemps en lutte avec ce personnage dont l'influence est considérable, veut faire la paix avec lui et que, désormais, à titre de transaction, il habitera Miyako pendant huit mois et Yeddo pendant quatre mois.

Pour extrait: A. LAYTOU.

Paris

6 mai.

Ce matin à onze heures, le conseil des ministres s'est réuni au palais des Tuileries, sous la présidence de l'Empereur.

— Le service commémoratif pour le repos de l'âme de l'Empereur Napoléon I^{er}, a été célébré à midi, au dôme de l'hôtel impérial des Invalides. La cérémonie était présidée par le général marquis de Lawoestine, gouverneur de l'hôtel, ayant avec lui son état-major. Le curé des Invalides a célébré l'office et dit l'absoute, puis le gouverneur a jeté de l'eau bénite sur le sarcophage. Le bataillon des vieux soldats médaillés de Sainte-Hélène, au grand complet, un détachement armé d'invalides et les officiers invalides entouraient, à gauche et à droite, le pourtour de la crypte, tandis que plusieurs dignitaires prenaient place en face du gouverneur sur les fauteuils qui leur avaient été préparés.

Pour extrait: A. LAYTOU.

BULLETIN COMMERCIAL.

VINS ET SPIRITUEUX.

Condom (Gers), 1^{er} mai.

Le calme regrettable que nous signalons depuis trop longtemps continue à se faire sentir sur les affaires en eaux-de-vie. Le commerce fait toujours quelques achats, sans importance il est vrai, mais qui contribuent néanmoins au maintien des prix qu'on doit continuer à voir comme suit:

Haut-Armagnac, 57-50; Ténarèze, pris en partie sur les lieux, 60 à 62-50; Bas-Armagnac, pris sur les lieux, 65 à 67-50.

Cette, 30 avril.

Il s'est fait quelques petites parties Roussillon sur place, à 24, 25 et 26 fr. l'hectolitre. Hier, jour de marché, on voyait des quantités de commissionnaires sur les quais.

Nous avons appris quelques achats par le commerce, mais surtout dans les petits vins, qui se font dans les prix de 70 fr. 75 et 80 fr. les 700 litres.

On signale aussi des achats de Picpou, à 95, 100, 105 et 110 les 700 litres.

Les vignes sont belles, les raisins se montent, et le beau temps qui règne, éloigne tous les jours les chances de gelée.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Décès.

6 mai St-Martin (Jean), sans prof., 87 ans, hospice.

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

6 mai 1864.

	au comptant:	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	66 20	»	»
3 p. % emprunt de 1864.	66 35	»	»
4 1/2 pour 100	93 50	»	»
		7 mai.		
au comptant:				
3 pour 100	66 25	»	05
4 1/2 pour 100	93 00	»	50

Pour tous les articles et extraits non signés: A. LAYTOU.

MARGAT Frères et PELET

COURS FÉNELON.

OUVERTURE DE LA SAISON D'ÉTÉ.

Mise en Vente de toutes les Nouveautés de la saison à des prix exceptionnels.

NOUS CITERONS COMME EXEMPLE :

Une grande affaire fantaisie pour robes en 80 centimètres de large, valant de 1 fr. 40 à 1 fr. 50, mise en vente à..... » 75 ^c	partout 1 fr. 75 ^c à 2 fr., vendue à..... 1 25 ^c	300 pantalons d'Elbeuf, ne valant pas moins de 12 à 13 fr. le mètre, mis en vente à..... 7 50 ^c	1,200 foulards soie vendus dans toutes les maisons 3 fr. 50 à 4, offerts à..... 1 95 ^c	300 confections demi-saison, en très-belle qualité, offertes à. 12 »
60 pièces alpaga quadrillé, ne valant pas moins de 1 fr. 75 ^c , offertes à..... » 95	200 robes Cretonne, nuance pure havane, cuir, etc., etc., ne valant pas moins de 2 fr. à 2 fr. 25 ^c , mise en vente à..... 1 50	500 Ombrelles, taffetas nouveauté, valant partout 6 fr. à 7 fr., mises en vente à..... 2 95	20 pièces taffetas noir, tout cuit de 63 centimètres de largeur, article fort et brillant, qualité de 6 fr. le mètre, mises en vente à..... 4 50	200 confections, modèles riches, vendus partout 45 à 50 fr., mises en vente à..... 32 »
Une forte partie Poil de Chèvre, en très-belle qualité, valant	50 pièces popeline fantaisie laine et soie, vendues partout 3 fr. 75 ^c à 4 fr., offertes à.... 2 45	1,000 cravates pour homme en très-belle qualité, vendues. » 45		500 jupons nouveauté, valant dans toutes les maisons 6 à 7 fr. vendus..... 3 25

Un assortiment considérable de Calicots, Cotonnades, Indiennes, Toiles pour draps et chemises, mis en vente meilleur marché qu'en Fabrique.

Pour qu'on puisse s'assurer de l'exactitude des prix, une Exposition aura lieu les 6, 7 et 8 mai courant.

Prix-Fixe. — ENTRÉE LIBRE

TACHES ET BOUTONS AU VISAGE

Le LAIT ANTEPHELIQUE détruit ou prévient *éphélides* (taches de rousseur, son, lentilles, masque de grossesse), hâle, feux, efflorescences, boutons, rugosités. — neutralise, comme l'alcali, le venin des piqûres d'insectes, — donne et conserve au visage un teint clair et uni. — Flacon, 5 francs. — Paris, CANDÈS et Co, boulevard St-Denis, 26. — Cahors, pharmacie VINEL.

SELS FERRUGINEUX EFFERVESCENTS DE LE PERDRIEL

GOITRES, SCROFULES, GLANDES engorgées

préférés à toutes les préparations analogues dans le traitement des

et affections lymphatiques, guéris par la POUDRE de SENCY-BAZIERE, approuvée par l'Académie de Médecine, autorisée par le gouvernement. Dépôt général, chez MM. BAZIERE FRÈRES, 24, rue Rambuteau, à Paris. Le flacon 5 fr., la topique 2 fr.

et de toutes les affections où le Fer est indiqué. (Voir la Brochure spéciale.)

Vente au détail : Pharmacie LE PERDRIEL, faubourg Montmartre, 76. — Dépôt dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger.

L'IRIS

Société d'Assurance mutuelle contre la Grêle

Fondée depuis 20 ans, et de nouveau autorisée par décret impérial du 7 février 1863, inséré au *Moniteur* du 11 du même mois.

ASSURE TOUTE ESPÈCE DE RÉCOLTES :

CÉRÉALES, OLÉAGINEUX, VIGNES, FRUITS ET TABACS.

Ses opérations s'étendent dans toute la France. Jusqu'à ce jour, et quoique les cotisations exigées soient très-moderées, elle a intégralement soldé tous les sinistres, sans même avoir recours à ses fonds de réserve, ni à ceux de prévoyance. Aussi, cette société qui se distingue par le système économique qu'elle a introduit dans ses statuts et par sa bonne administration, a conquis, dès à présent, une place honorable parmi les institutions de cette nature.

En effet, les cultivateurs intelligents qui en avaient déjà fait partie l'ont bien compris, puisqu'en 1863 elle a recueilli 1779 adhésions formant un capital de 5,596,190 fr. de valeurs assurées et qu'un grand nombre d'entre eux a demandé à passer les polices pour une période de 5 ou 9 ans afin d'éviter par ce moyen les frais annuels de commission, s'élevant à 2 fr. 40 centimes.

Son tarif des cotisations à payer pour 100 fr. de valeur assurée. Au maximum et au minimum, pour le département du Lot, a été réparti, d'après la situation des communes, ainsi qu'il suit :

1 ^{re} classe.	2 ^e classe.	3 ^e classe.
Blé, seigle, etc.	Fruits de toute espèce, etc.	Vignes, tabacs, etc.
4 ^f 40 ^c	3 ^f 40 ^c	4 ^f 30 ^c
Les cotisations pour 100 sont les plus élevées.		
Les plus faibles.	1 20	2 60

Elles ne peuvent, dans tous les cas, être augmentées que du cinquième formant le fond de prévoyance.

Pour contracter et pour tous renseignements. S'adresser au Sieur RECÈS, Agent général à Cahors, rue St-André, Maison venue Pomié.

On demande des agents Cantonnaux, bonnes remises. (Écrire franco).

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénélon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

TRAITÉ PRATIQUE COMPLET DES MALADIES

DES VOIES URINAIRES

et de toutes les infirmités qui s'y rattachent chez l'homme et chez la femme : à l'usage des gens du monde. — 9^e édition : 1 volume de 900 pages, contenant l'anatomie et la physiologie de l'appareil urinaire, avec la description et le traitement des maladies de vessie, rétrécissement, pierre, gravelle; illustré de

514 FIGURES D'ANATOMIE

par le docteur JOZAN, 182, rue de Rivoli; 2^e Du même auteur : D'UNE CAUSE PEU CONNUE

D'ÉPUISEMENT PRÉMATURÉ

suite d'abus précoces, d'excès; précédé de considérations sur l'éducation de la jeunesse, sur la génération dans l'espèce humaine. 2^e édition, 1 volume de 600 pages, contenant la description de la maladie, du traitement et de l'hygiène, avec de nombreuses observations de guérison; impuissance, stérilité.

Prix de chaque ouvrage : 5 fr. et 6 fr. par la poste, sous double enveloppe; en mandat ou en timbres. Chez l'auteur, docteur JOZAN, 182, rue de Rivoli; Masson, libraire, 26, rue de l'Ancienne-Comédie, et chez les principaux libraires. A l'aide de l'un ou de l'autre de ces livres, tout malade peut se traiter lui-même et faire préparer les remèdes chez son pharmacien.

LEPETIT J^{ne}

Rue de la Liberté, à Cahors.

ÉPICERIES | PORCELAINES
COMESTIBLES | CRISTAUX

CHOCOLAT

de SEUBE, aîné, de Bagnères-de-Luchon, de LOUIT, de MENIER, etc.

LAMPES ET HUILE

DE PETROLE

LAMPE PERPETUELLE

à l'HUILE de PETROLE, autorisée pour le sanctuaire. — 75 0/0 d'économie sur les anciennes veilles.

LE PHÉNIX

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE

SOCIÉTÉ ANONYME ÉTABLIE A PARIS RUE DE PROVENCE, N° 40.

La Compagnie du PHÉNIX, ASSURANCES SUR LA VIE, fondée sous la forme anonyme, au capital de QUATRE MILLIONS de francs, est dirigée par le même conseil que la Compagnie du PHÉNIX, ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.

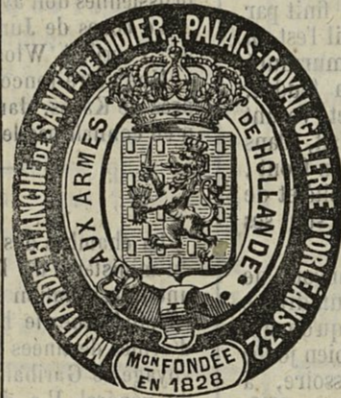
OPÉRATIONS DE LA COMPAGNIE.

Dots des enfants. — Associations mutuelles pour tous les âges, ouvertes pour 7, 10, 13, 16 et 19 ans de durée.
Assurances pour la vie entière. — avec participation d'un Capital payable à la mort de l'Assuré. — Assurances temporaires. — Contre-Assurances. — Assurances au profit du Survivant désigné.
Rentes Viagères immédiates. — différées, — sur deux têtes, avec ou sans réduction, aux taux les plus avantageux.

S'adresser à M. Gobert, agent-général, à Cahors, maison du Palais-National. Boulevard sud-est.

GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE SANTE

(de HOLLANDE), de DIDIER.



37 ANNÉES d'un succès toujours croissant attestent les merveilleuses vertus médicales de la Graine de Moutarde blanche (de Hollande) de Didier. Plus de 200,000 cures, authentiquement constatées, justifient pleinement la popularité universelle de cet incomparable médicament, que le célèbre docteur KOOKE appelle à si juste titre UN REMÈDE BÉNI, UN MAGNIFIQUE PRÉSENT DU CIEL. — Nul traitement n'est plus simple, plus sûr, moins dispendieux; 3 à 4 kil. suffisent pour guérir radicalement les Gastrites, les Gastralgies, les Dyspepsies, les Maladies des intestins, les Dysenteries, les Diarrhées, les Insomnies, les Maladies du foie, les Hémorroïdes, les Rhumatismes, les Eruptions, les Pâles couleurs, la Goutte, les Dartres, les Constipations habituelles opiniâtres, l'Asthme, les Catarrhes, l'Hypochondrie, les Vents, les Glaires, les Maux provoqués par les retours d'âge au la Puberté, tous les vices morbides du sang et des humeurs, etc., etc., affections contre lesquelles la GRAINE DE MOUTARDE est chaque jour prescrite et recommandée par les plus hautes sommités médicales.

AVIS TRÈS IMPORTANT.

Il faut bien se garder de confondre la Graine de santé de Hollande de Didier, qui est toujours pure, toujours fraîche, toujours parfaitement mondée, avec les rebuts de commerce, qui se composent de graines vieilles, échauffées, inertes ou même nuisibles. On trompe le public, en lui livrant ces dangereux produits; on ne recule pas même devant la fraude, qui consiste à les dire tirés de notre maison. Pour prévenir cette déloyale concurrence, dont les tribunaux ont déjà fait justice, s'assurer que chaque paquet porte le cachet ci-contre.

Nos seuls dépositaires pour le département du Lot sont : MM. Vinel, pharmacien, à Cahors; Houllé (Eugène), épicier, à Figeac.

ALCOOLATURE D'ARNICA des VOSGES

Célèbre vulnéraire de VIOLAND, pharm. à Colmar.

Préparée avec la plante fraîche lors de sa floraison, c'est UN VULNÉRAIRE HÉROÏQUE contre les COUPS, CHUTES, CONTUSIONS, BLESSURES, MORSURES, etc., etc., et pour rétablir les sens d'une personne ayant éprouvé une vive émotion.

DANS TOUTES LES PHARMACIES DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER.

A Cahors, chez M. Bergerol, pharmacien.

Une Maison honorable

de Bordeaux, demande à recevoir en consignation des VINS, EAUX-DE-VIE, ET 3/6. Elle donnera les meilleures références et fera des avances. — Ecrire par lettres affranchies aux initiales V.X., poste restante.

A VENDRE

Voitures à deux et à quatre roues en tout genres, toutes confectionnées d'avance, bien finies, bien conditionnées, garanties à toute épreuve, à de très bas prix. — Voitures d'occasion.

S'adresser à M. SEVAL, carrossier, à Cahors.

CAFE D'APPERT

Inventeur des conserves alimentaires Arôme supérieur, concentré à la vapeur, dans des boîtes de fer-blanc hermétiquement fermées.

LE MEILLEUR

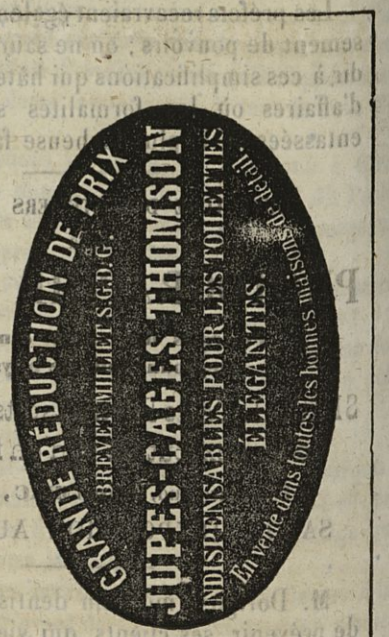
3 Méd. d'or; 2 Méd. de 1^{re} classe, Récompenses nation. de 2,000 et 12,000 fr. En gros à l'usine rue de la Mare, 75, Paris. — En détail, chez les principaux Epiciers de France.

Rasoir double cémenté

garanti accessible à toutes les barbes.

Prix : 5 fr. la paire.

Chez BAILES, J^{ne}, rue de la Liberté, A Cahors.



Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU